

Commune de GOURNAY- Indre

Procès-Verbal CONSEIL MUNICIPAL

Le Lundi 23 août 2021 à 19h30 à la Salle des fêtes

Le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Gournay, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

présents :

Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Christian MONTINTIN, Pascal CHARTIER, Annie FEUILLADE, Fabrice LARUE, Corentin LAVENU, Cyril VILLEMONT Solange DURIS .

Absent(es)-excusé(es) : Catherine BOUHET .

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Corentin LAVENU

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021 :**
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Le procès-verbal de la séance du 22juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

- **Location du logement rue de l'Auzon au 1^{er} étage**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la candidature à la location de Monsieur Malzars, actuellement sur Paris qui va être muté de par sa profession.

Le Conseil municipal :

Contre : 0 Abstention : Pour : 10

- considérant les éléments et justificatifs fournis par le candidat,
- décide à l'unanimité de lui louer le logement communal type 3 de l'étage de l'ancienne école, à compter du 27 septembre 2021,
- confirme le loyer mensuel d'un montant de 270.00€, révisable annuellement suivant la réglementation en vigueur, et fixe un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer à verser à l'entrée dans les lieux,
- autorise le Maire à signer le bail correspondant, des clauses supplémentaires sont rédigées, à savoir :
 - ✓ Le locataire est informé que le logement jouxtant la salle polyvalente peut engendrer des nuisances sonores ponctuelles et déclare accepter cet état de fait,
 - ✓ Le logement bénéficiant de l'assainissement, un recouvrement des sommes à payer (consommation et abonnement) sera émis par la Trésorerie,
 - ✓ Le logement bénéficie d'un compteur individuel pour le contrôle de la consommation de chauffage au fuel (cuve dans la cave). La commune gère l'approvisionnement, une provision de 90,00€ est facturée tous les mois en même temps que le loyer et le règlement de ses consommations sera émis par la Trésorerie.

Le Conseil municipal conscient de l'importance de cette opération décide :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

- De valider le devis de la Relire du Limousin,
- De demander à Monsieur le maire de solliciter une subvention auprès du Département à hauteur de 20 % du montant H.T. soit 159.14
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention,
- D'approuver le plan suivant :

Coût total de l'opération HT	Subvention DIDCTP 20%	Auto financement HT
795.70€	159.14€	636.56

- **Gournay PV**

Dans le cadre du financement du projet Gournay PV, après consultation des banques en avril, c'est l'offre du Crédit Coopératif, qui a été retenue par les associés : Elawan Energy (54.5%) ; EneRCVL (33.8%) ; SDEI (7.6%) ; Gournay (4.1%).

Les caractéristiques du prêt :

- Prêt à Long Terme amortissable, en une tranche unique
- Date Butoir de consolidation : le 30/09/2021
- Montant : 3 400 000 €
- Durée d'amortissement : 20 ans à compter de la date de consolidation
- Taux : Fixe à 1,20% l'an
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Frais de dossier : 10 000 € HT
- DSRF : une ligne de crédit DSRF sera ouverte, équivalent à 6 mois de dette (96 000 €) sur la durée du Prêt Long Terme. Si utilisation, taux Euribor 3 mois + 1,3%. Commission de non-utilisation : 0,35%
- DSCR : Ratio de couverture DSCR > 1,05

Garanties exigées :

- Nantissement en 1er rang des actions détenues de l'Emprunteur
- Nantissement du solde du compte de fonctionnement de l'Emprunteur
- Cession Dailly des créances au titre du contrat de complément de rémunération
- Cession Dailly des créances au titre du contrat d'agrégation signé avec l'agrégateur
- Cession Dailly des créances liées aux contrats relatifs à l'exploitation
- Cession Dailly des polices d'assurance en phase de construction et en phase d'exploitation souscrites par l'Emprunteur
- Gage sans dépossession de 100% des matériels financés.

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Gournay au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Gournay sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, la commune de Gournay :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

- Décide de l'adhésion de la commune de Gournay au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de Gournay dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- Prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune de Gournay pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Gournay, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Monsieur le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Gournay,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

- **Aspirateur Feuilles**

Monsieur le Maire présente le devis pour un aspirateur de feuille qui faciliterais le travail des agents, le conseil municipal accepte le projet d'achat de ce matériel et autorise le Maire à signer le devis ;

- **Devis**

- Presbytère,
 - + del demande de subvention DETR logement (à faire)
 - + del demande de subvention 1 logement 1 commune, (à faire)
- Rue de la chapelle

Vidéoprotection :

Le dossier a été déposé en Préfecture, la commune recevra l'arrêté en septembre, d'ici là nous avons l'autorisation de signer le devis, de commencer les travaux d'installation, la seule chose qui n'est pas possible de faire, c'est d'enregistrer les images.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune s'implique dans le programme de vaccination, de nombreux bénévoles habitants de la commune se rendent au centre, un agent est mis régulièrement à disposition et café et petits gâteaux ont été déposés au centre pour les bénévoles.

- **Mail** de Madame Pelletier sur les cautions en cours non rendu de 2009, 2012...
Le conseil municipal décide de rendre le reliquat de caution à la maison de l'enfance de Clion et de laisser en attente les cautions de Pianet et Blanchard.
- Monsieur Villemont souhaite qu'une réflexion soit faite sur une tournée des monstres et tournée déchets verts car la situation à la déchetterie est tendue actuellement (beaucoup d'attente).
Monsieur le Maire va contacter un ferrailleur pour discuter de ce projet et aussi avec la C.D.C. pour envisager l'avenir.
- Le restaurant ouvrira le 20 septembre (si pas de nouvelles restrictions), l'inauguration aura lieu le 2 octobre à partir de 11 h , la terrasse sera terminée en béton finition quartz.
- Les abris bus vont être installés au Breuillat et au Grand Gaillard,
- Le terrain de l'atelier municipal était loué à une entreprise, le chantier est terminé, Monsieur le maire fera l'état des lieux le 27 août.
- La commune est propriétaire depuis peu du terrain des anciens bureaux de la SEG, car l'hypothèque a été levée, la commune va entretenir ce terrain afin de le mettre en valeur et ainsi pouvoir le proposer à d'éventuelles entreprises voulant s'installer sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

Prochaine réunion du conseil municipal le 28 septembre 2021 à 19 h 30